

WALCOURT

Opération de *Développement Rural*

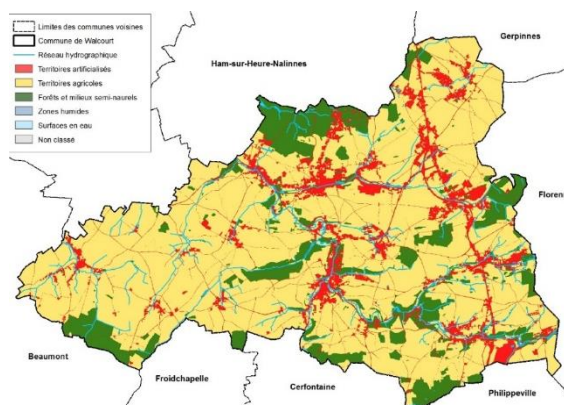
Document de travail pour le GT n°5

« Environnement, Aménagement du territoire et Patrimoines »

10 & 24 février 2022

L'objectif de ce Groupe de Travail, réparti sur deux séances, est :

- d'apporter des éléments pour mieux comprendre et valider le **constat posé**,
- de définir avec les participants des **objectifs de développement** pour l'Entité et
- d'imaginer des **projets** sur le terrain qui répondent aux objectifs.



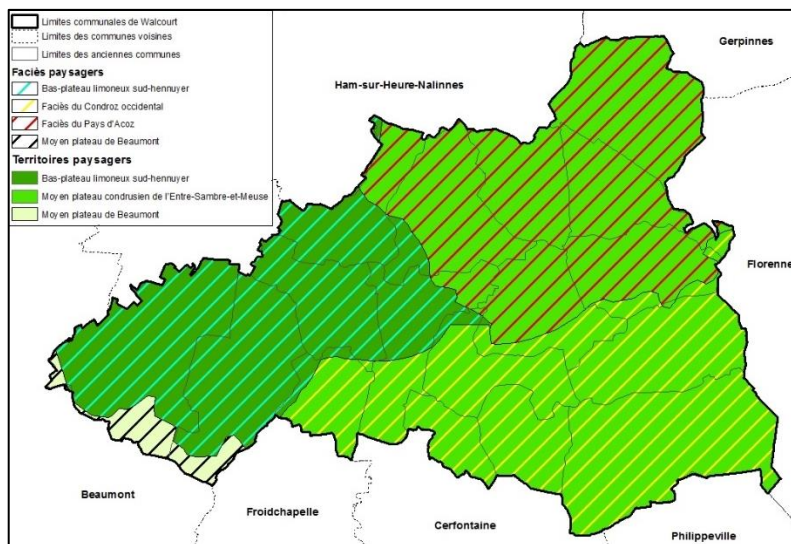
Synthèse de la situation existante

Rédigé sur base du travail du bureau d'études DR(EA)²M

1.1 Structure physique, naturelle, et paysagère

Structure paysagère

Contexte général



Walcourt se subdivise en trois territoires paysagers distincts. À l'ouest, se localise le moyen plateau de Beaumont. Le reste du tiers ouest du territoire est occupé par le bas-plateau limoneux sud-hennuyer. Les deux tiers restants du territoire, à l'est, se trouve sur le moyen plateau condrusien de l'Entre-Sambre-et-Meuse.

Figure 1 : Territoires paysagers (Source : SPW – Carto : DR(EA)²M)

Dénomination	Superficie	Part sur le territoire	Faciès associé(s)	Description
<i>Moyen plateau condrusien de l'Entre-Sambre-et-Meuse</i>	85 km ²	68,7 %	Condroz occidental	Il s'agit d'une zone en relief, alternant crêtes et dépressions mais aussi de vastes replats calcaires occupés par des prairies et des cultures. L'habitat y est groupé en villages.
			Pays d'Acoz	Les paysages s'individualisent par des étendues de labours rappelant la région limoneuse mais aussi par une urbanisation importante qui se marque par l'extension presque continue le long des axes routiers rayonnant de Charleroi.
<i>Bas-plateau limoneux sud-hennuyer</i>	35,75 km ²	28,9 %	Bas-plateau limoneux sud-hennuyer	Il présente un relief faiblement et mollement ondulés. Les paysages y sont dominés par les labours tandis que l'habitat est groupé en villages.
<i>Moyen plateau de Beaumont</i>	2,9 km ²	2.3 %	Moyen plateau de Beaumont	Il présente des ondulations de grande amplitude et de faible profondeur dominé par la prairie.

Régions agro-géographiques



Figure 2 : Régions agro-géographiques (Source : SPW)

Du point de vue agro-géographique, la commune de Walcourt est divisée en deux, avec du côté Ouest, le plateau limoneux Hennuyer. Du côté Est, on retrouve le Condroz sur une surface légèrement supérieure à celle du plateau limoneux Hennuyer.

Evaluation paysagère

Périmètre d'intérêt paysager au plan de secteur :

Le plan de secteur classe 7,06% du territoire communal en périmètre d'intérêt paysager (PIP), soit 8,7 km². La localisation de ces PIP est assez dispersée sur le territoire de la commune. Ils correspondent majoritairement aux zones boisées de la commune.

Périmètre d'intérêt paysager et points de vue remarquables ADESA :

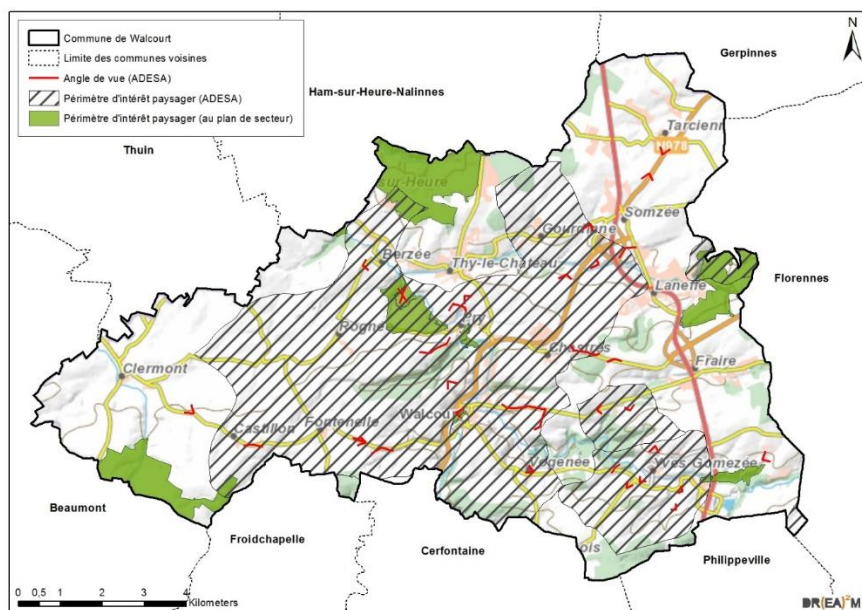


Figure 3 : Localisation des périmètres d'intérêt paysager (ADESA et au plan de secteur) et des points/lignes de vue remarquables (ADESA) (Source : SPW – Carto : DR(EA)²M)

Selon l'ADESA, pour qu'il existe un paysage, il est indispensable que le champ de vision s'étende au moins à 300 mètres. Par rapport au plan de secteur, près de la moitié du territoire de la commune de Walcourt a été étendue en PIP, avec une vaste zone centrale intégrant le PIP du plan de secteur situé entre Rognée et Thy-le-Château. Cependant, les autres PIP du plan de secteur qui se trouvaient en périphérie de la commune ont été exclus, ne possédant pas de profondeur de champ de vue (zones boisées). Cela démontre l'intégration des surfaces bâties aux paysages, contrairement à ce qui se faisait lors de la réalisation des premiers plans de secteur.

La nouvelle typologie de l'ADESA différencie des périmètres d'intérêt paysager (PIP) mais également des points et lignes de vue (PLV). Sur le territoire de Walcourt, on dénombre 31 PLV et 60,7 km² concernés par les PIP, soit 49,3% du territoire de la commune.

Structure physique

Géologie

L'entité de Walcourt couvre un territoire situé à cheval entre le Condroz et le plateau limoneux hennuyer, et est fortement incisé par la vallée de l'Eau d'Heure et de ses affluents principaux. Cet ensemble géographique et géologique lié au synclinorium de Dinant est caractérisé par un allongement des structures géologiques ouest-est. Dans la région, trois grands ensembles lithostratigraphiques sont représentés. On retrouve du plus ancien au plus récent :

- le socle paléozoïque, constitué par les schistes, siltites, grès, calcaires et dolomies des formations du Dévonien moyen (Eifélien et Givétien), du Dévonien supérieur (Frasnien et Famennien), du Carbonifère (Tournaisien et Viséen) ;
- la couverture méso-cénozoïque composée de craies, marnes, sables et argiles du Crétacé (Groupe de Marbaix), du Paléogène et Néogène ;
- la couverture limoneuse et les alluvions quaternaires.

Le territoire est concerné par plusieurs sites karstiques. Ceux-ci sont localisés :

- ✓ Dans la partie Nord du territoire à proximité des villages de Somzée, Thy-le-Château et Pry, au niveau des formations carbonatées dites du Calcaire du Dévonien ;
- ✓ Dans la partie centre Sud du territoire à proximité des villages de Vogenée et Walcourt au niveau des formations carbonatées dites du Calcaire du Carbonifère ;

Les sites recensés concernent essentiellement des dolines, dépressions, chantoirs et résurgences.

Relief

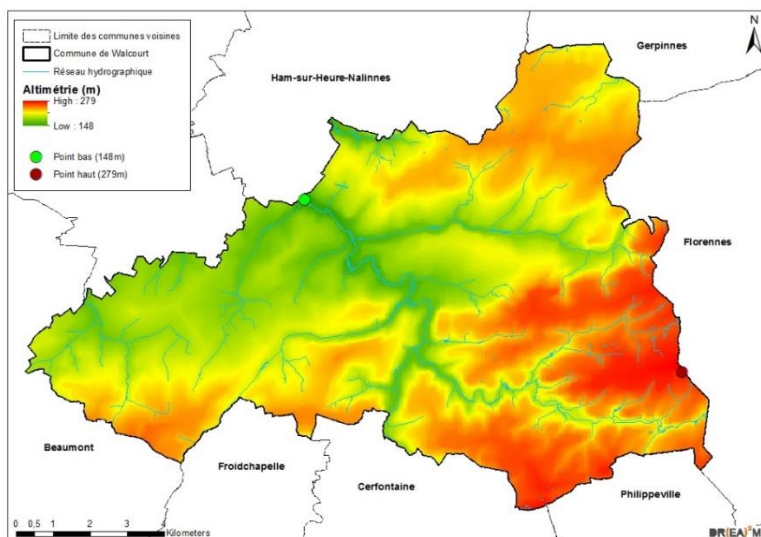


Figure 4 : Relief et hydrographie (Source : SPW-DGO3 – Carto : DR(EA)²M)

De par la superficie de la commune et le fait qu'elle chevauche deux régions agro-géographiques, le relief et le paysage varient selon un axe Nord-Ouest – Sud-Est. Le Moyen plateau condruzien de l'Entre-Sambre-et-Meuse se divise quant à lui en deux faciès différents : au Nord, le pays d'Acoz, plus urbanisé et au Sud, le Condroz occidental, plus rural.

De manière générale, l'altitude à Walcourt est comprise entre 148 et 279 mètres. L'altitude moyenne est de 213,5 mètres.

Ressource en eau

Au mois de janvier 2019, la cellule environnement du SPW-DGO3 recensait 85 captages en eau souterraine autorisés en activité sur l'entité. Parmi ceux-ci, 6 possèdent une zone de prévention arrêtée et 16 possèdent une zone de prévention forfaitaire. Ces 22 captages sont exploités pour la distribution publique d'eau, les 63 autres sont destinés à l'usage privé.

Hydrographie

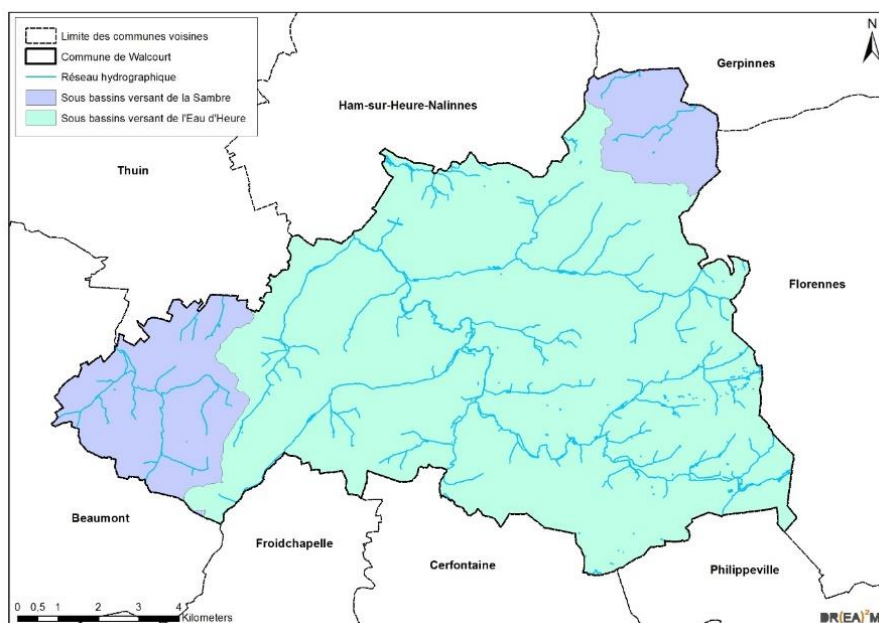


Figure 5 : Sous-bassins versants dans le Bassin versant de la Sambre (Source : SPW-DGO3 – Carto : DR(EA)²M)

La commune de Walcourt est concernée par le bassin versant principal de la Sambre.

A plus grande échelle, la commune de Walcourt est concernée par deux sous-bassins versants principaux : celui de l'Eau d'Heure, en plus grande partie, et celui de la Sambre, pour la partie Nord-est et pour la partie ouest du territoire.

Les sources sont présentes en abondance sur l'ensemble du territoire de Walcourt.

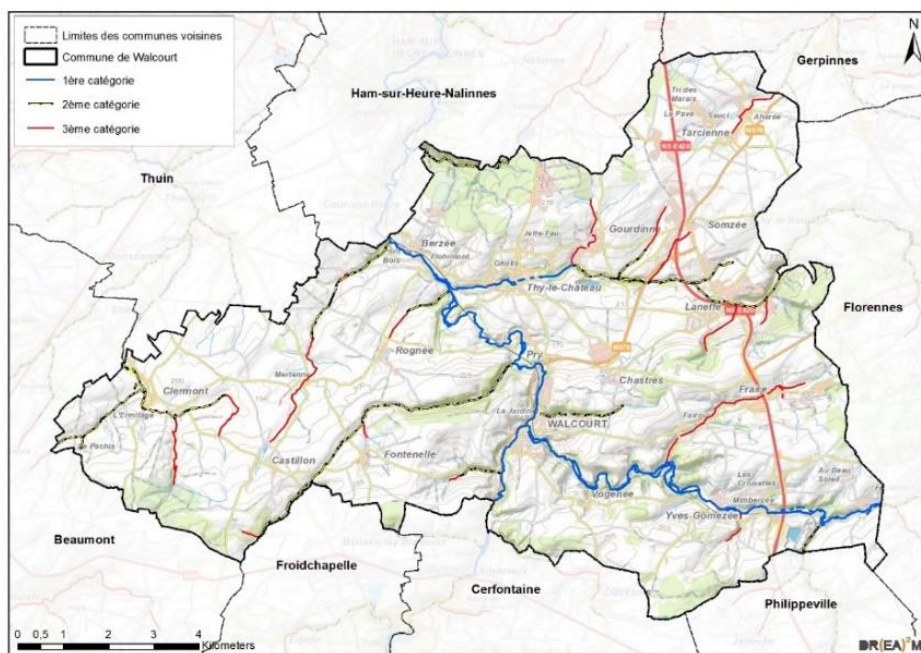


Figure 6 : Cours d'eau non navigables de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégorie (Source : SPW-DGO3 – Carto : DR(EA)²M)

L'Eau d'Heure est le cours d'eau non navigable de 1^{ère} catégorie principal. Celui-ci prend sa source aux Lacs de l'Eau d'heure, au Sud.

En plus de l'Yves et de la Thyria, cinq cours d'eau non navigables de classe 2 alimentent l'Eau d'heure. Du Sud au Nord, on retrouve : le ruisseau de Gerlimpont, le ruisseau du Vivier Madame, le ry de Fond du Bois de Pry, le ruisseau des Longs Prés, et le ruisseau du Perruet.

Outre les rivières citées ci-dessus, Walcourt ne compte pas de plans d'eau répertoriés. On peut cependant observer de nombreux plans d'eau qui semblent être de nature anthropique. Il s'agit soit de plans d'eau privés (étangs situés sur de vastes domaines, type châteaux), soit d'anciennes carrières comblées par des eaux de pluie, tel que la carrière de Gourdinne.

Pédologie – Aptitude des sols

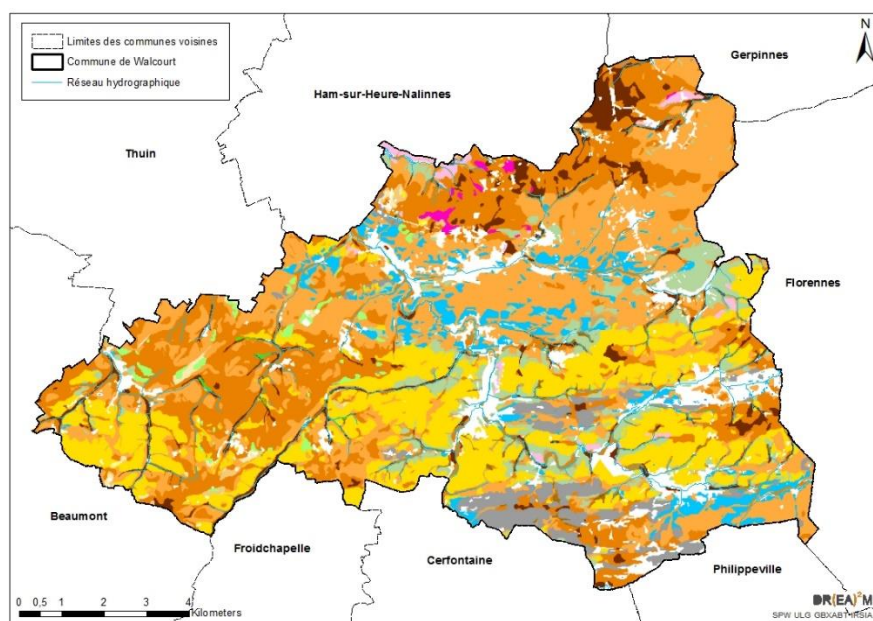


Figure 7 : Pédologie (Source : SPW-DGO3 – Carto : DR(EA)²M)

Dans la partie Sud et plus en hauteur de la commune, on retrouve (couleur jaune) une grande partie de sols limono-caillouteux à charge psammitique ou schisto-psammitique et à drainage naturel principalement favorable. Dans cette zone, sous l'Yves, on retrouve également des sols limono-caillouteux à charge de silexite ou de gravier ou de conglomérat et à drainage naturel principalement favorable (couleur grise).

Le Nord de la commune se compose quant à lui plutôt de sols limoneux à drainage naturel favorable (couleur orange clair). Tout au Nord et dans la partie Ouest, on retrouve également des sols limoneux à drainage naturel modéré ou imparfait (couleur orange foncé).

Enfin, sous la partie Sud-Est de l'Yves, et autour de la partie Nord de l'Eau d'Heure et la Thyria, on peut noter la présence de sols limono-caillouteux à charge calcaire et à drainage naturel quasi-exclusivement favorable (couleur bleue).

Les sols limoneux (surtout à drainage naturel favorable) sont les plus aptes à supporter des cultures. Ils sont présents sur une grande partie du territoire, ce qui explique la très grande proportion de surfaces cultivées.

Occupation du sol

Les surfaces agricoles ont évolué de manière négative au fil du temps, au détriment des superficies bâties. Ces dernières ont progressivement gagné en importance, un phénomène toujours observé actuellement.

Le transfert des industries vers le bassin de Charleroi et la crise économique et agricole de 1880 sont à la base d'un changement d'utilisation du sol.

La modification des pratiques induites par les progrès agricoles du siècle dernier (mécanisation, rendements multipliés par trois, amélioration des espèces cultivées, sélection génétique ...) ont conduit également à des changements d'utilisation du sol.

Au cours des 18 dernières années, on peut constater les évolutions suivantes au niveau de l'occupation du sol :

- ✓ une augmentation du bâti de 189 ha (soit une augmentation de 27 %), résultant principalement de l'accroissement des zones d'habitat (maisons et fermes).
- ✓ une diminution de 112 ha de terres agricoles (principalement des pâtures et prés) et de 34 ha des bois ;
- ✓ une diminution de la catégorie « divers non bâti » ;
- ✓ une augmentation de la catégorie « Non cadastré ».

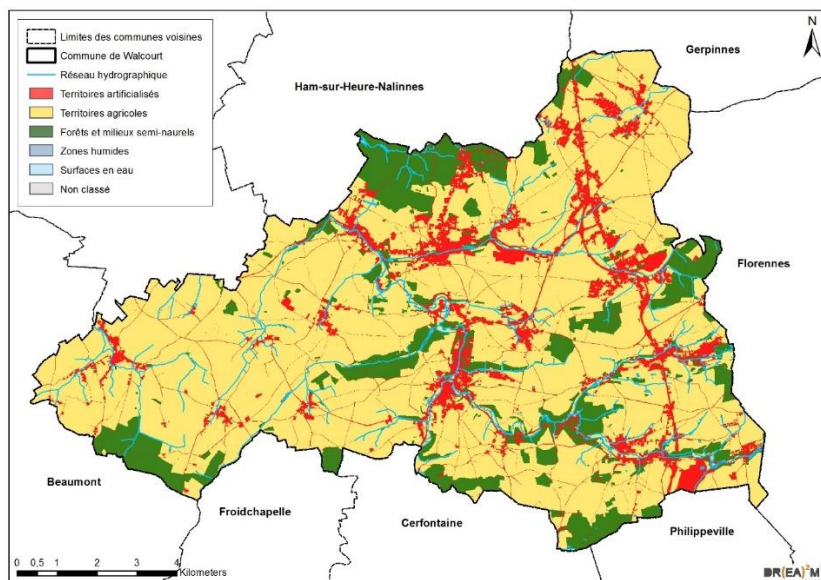


Figure 8 : Occupation du sol – 2007 (Source : COSW, SPW – Carto : DR(EA)²M)

En 2007 (cartographie la plus récente), la carte d'occupation du sol démontre clairement la prédominance des surfaces agricoles (en jaune), celles-ci représentent 75% du territoire en 2018. Les surfaces boisées (zones vertes) recouvrent quant à elle 15% de la commune, et les zones urbanisées (zones rouges) représentent 8% de ce territoire.

Structure naturelle et réseau écologique

Maillage écologique¹

Un des intérêts majeurs du territoire de Walcourt est « *sa position biogéographique en limite de plusieurs aires phytogéographiques déterminées soit à l'échelle européenne (frontière des domaines atlantique, marqué par la présence de la jacinthe des bois, et continental, marqué notamment par des sols acides et la présence de la luzule blanche), soit à l'échelle régionale (jonction du Condroz, des plateaux limoneux hennuyers et de la Fagne-Famenne)* ».

Le réseau écologique représente l'ensemble des biotopes susceptibles de fournir aux espèces sauvages, un milieu de vie temporaire ou permanent. Une forêt, un bosquet, une haie, une mare, un étang, un bord de route, etc. sont autant d'éléments appartenant au réseau écologique. Ces derniers sont classés en zones centrales, zones de développement et couloirs de liaisons².

La variété des habitats présents sur le territoire de Walcourt est très importante. On retrouve, entre autres, des plans d'eau, des sources et des cours d'eau, de la végétation semi-aquatique, des magnocariçaies et des jonchaies, des pelouses sèches, des prairies mésophiles, humides moyennement fertilisées et des mégaphorbiaies, des fourrés, des haies et alignements d'arbres, des vergers, des cultures, des forêts, ou encore des milieux anthropiques pierreux.

-Réseau forestier :

La surface forestière est relativement faible sur le territoire communal (14,2% contre 29,3% de moyenne wallonne). La part publique de celle-ci est largement majoritaire et est soumise au régime forestier et gérée par le département Nature et Forêts (DNF) de la Wallonie. « *Cette*

¹ L'essentiel des données de ce chapitre est issu du Plan Communal de Développement de la Nature (Olivier Guillitte)

² Zones centrales : elles englobent des milieux de très grand intérêt biologique tels que réserves naturelles, mares, pelouses calcaires, ... dans lesquels la conservation de la nature est une priorité
Zones de développement : elles sont d'un intérêt biologique moyen mais présentant un potentiel biologique, dans lesquelles la conservation des espèces et de leurs biotopes est compatible avec les activités humaines moyennant certaines précautions.

Couloirs de liaisons : ils permettent les migrations et les échanges entre les populations des différents milieux.

gestion publique a permis la conservation de grands blocs d'un tenant de peuplements d'essences feuillues indigènes, majoritairement des chênaies éduquées en taillis-sous-futaie, en cours de conversion de plus en plus vers des futaies plus jardinées. Cette conversion conduit à une structure plus variée et permet un plus grand mélange d'essences, deux caractéristiques plus favorables à la biodiversité ».

La partie de bois non publics est formées de « *blocs plus petits, plus fragmentés et nettement plus transformés en peuplements artificiels résineux d'essences exotiques. Ils sont donc nettement moins favorables à la biodiversité que les bois publics. Une partie importante des bosquets privés sont fortement imbriqués dans des restes de structures bocagères et sont parfois d'ailleurs pâturés ce qui a un impact souvent négatif sur la flore du sous-bois mais constitue une formation végétale originale, le pré-bois, qui est devenue rare en Wallonie ».*

Réseau bocager :

Les prairies bocagères permettent une forme de connexion entre les massifs boisés, pour plusieurs espèces d'oiseaux et pour les chauves-souris, ou entre les massifs boisés et les zones humides, ce qui est par exemple utile aux reptiles.

Réseau hydrique :

Cours d'eau, plans d'eau et mares composent ce réseau, auquel il est utile d'inclure les plans d'eau liés aux zones d'extraction, tel que la carrière de Gourdinne.

A l'Est du territoire, autour du site Natura 2000, on retrouve la présence du triton crêté (espèce d'intérêt communautaire). « *L'ensemble constitué des mares et de leur environnement agricole et forestier situé à cheval sur les communes de Walcourt, Philippeville et Cerfontaine est aussi un lieu propice aux batraciens ».*

Réseau pierreux :

Ce réseau inclut les enrochements (falaises, escarpements, éboulis), les ballasts de chemin fer, les arènes de carrières, les sols caillouteux superficiels à pelouses sèches et les fourrés ou landes thermophiles (buxaies et junipérais).

Les carrières du territoire ont engendré des milieux dominés par le caractère pierreux à côté des fosses, avec de la végétation des éboulis et des falaises (chasmophytes), qui est très dépendante « *de ces carrières mais aussi des tranchées et des pierriers des très nombreuses voies ferrées et dans une moindre mesure, de quelques accotements de routes ».*

Au niveau des pelouses sèches, deux sites sont importants, la réserve domaniale des Boussières à Pry et le SGIB, ancienne carrière du Petit Bois à Laneffe. Toutes deux présentent des populations importantes d'orchidées (*Anacamptis pyramidalis*, *Listera ovata*, *Orchis mascula*).

Enfin, des formations comme les pelouses sèches sur sables ou silicicoles, de grand intérêt biologique, ont été observées sur des petites surfaces dans les minières (plages à lichens et bryophytes remarquables) ou sur les talus de la route nationale N978.

Grandes cultures :

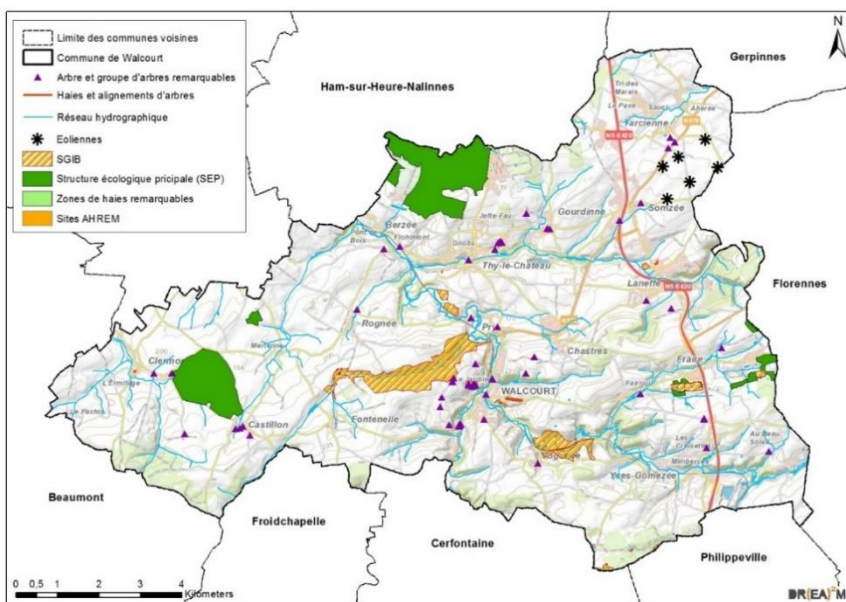
Les grandes cultures constituent plus de 6000 ha. Certaines d'entre elles sont présentes sur sols humides ou caillouteux ou dans des structures bocagères encore bien conservées, et quelques-unes sont même situées dans une zone de nidification du busard cendré (à l'Est de Castillon).

Les éléments en faveur de la biodiversité y sont moins nombreux et l'agriculture intensive n'aide pas à son développement. Toutefois, les grandes étendues agricoles jouent un rôle de couloir de migration pour les oiseaux.

« Le potentiel de reconversion des cultures sur sols humides vers les prairies humides ou plans d'eau est de plus de 50 hectares, et celui d'extensification des cultures ou de reconversion vers les prairies sur sols caillouteux est de plus de 1300 ha ».

Barrières écologiques :

En l'absence d'écoduc à Walcourt, les routes régionales et surtout la N5, sont les principales barrières écologiques pour la faune terrestre. Les éoliennes peuvent elles aussi constituer des barrières aériennes, un parc de 6 éoliennes est déjà présent sur le territoire (Somzée), et deux autres sont très proches, à Neuville et à Froidchapelle.



Le diagnostic établi par le PCDN se conclut en notant que le patrimoine naturel et la structure écologique du territoire de Walcourt sont élevés.

Figure 9 : Structure écologique principale de Walcourt (Source : SPW-DGO3- Carto : DR(EA)²M)

Les sites naturels protégés

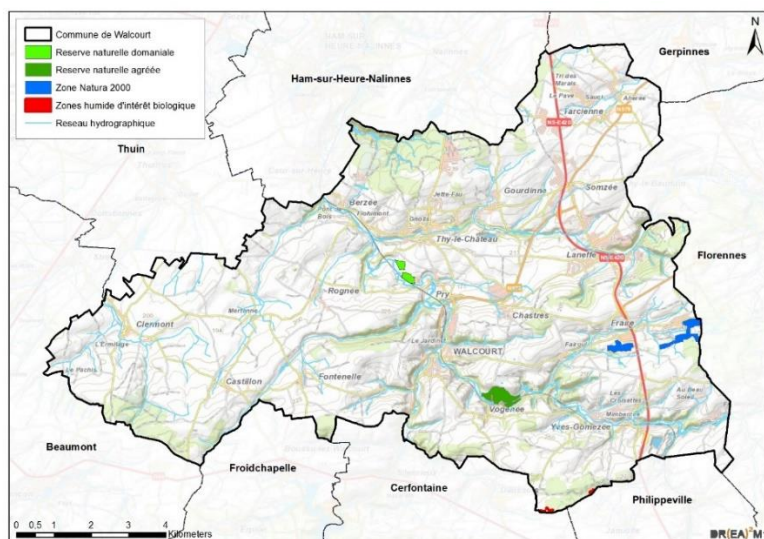


Figure 10 : Sites naturels protégés de Walcourt (Source : SPW-DGO3, IGN – Carto : DR(EA)²M)

Il existe quelques sites naturels protégés sur Walcourt mais tous les types de sites protégés ne s'y retrouvent pas. Parmi ceux présents sur le territoire, on retrouve :

- ✓ Une réserve naturelle domaniale (« les Boussaires et les Houssaires » à Pry et Thy-le-Château) ;
- ✓ Une réserve naturelle agréée (« Eau d'Yves » au sud de la Commune, au nord de Vogenée) ;
- ✓ Une zone Natura 2000 (« Vallée du Ruisseau de Fairou », 57,4 ha à l'est du territoire) ;
- ✓ Une zone humide d'intérêt biologique (« Mares de Daussois » et d'Yves-Gomezée).

A eux tous, ils représentent environ 80 ha.

Les Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB)

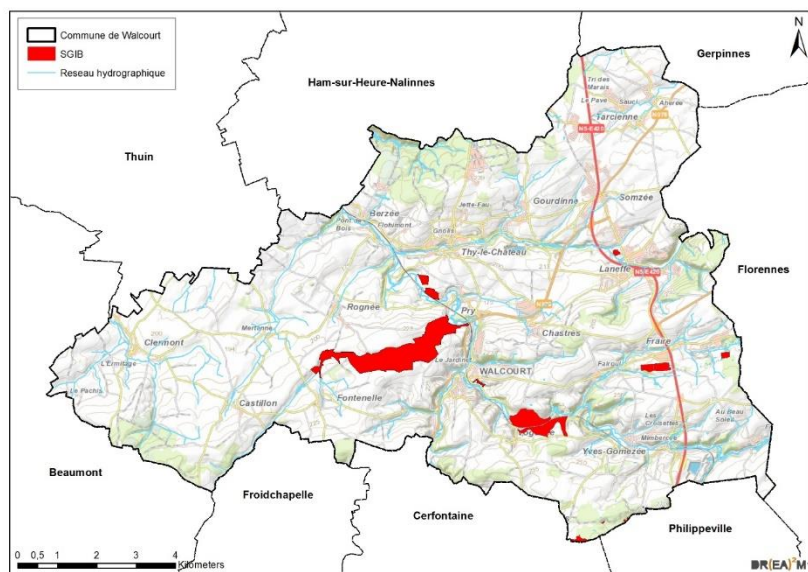


Figure 11 : SGIB (Source : SPW, IGN – Carto : DR(EA)²M)

L'inventaire des sites de grand intérêt biologique (SGIB) a pour but de recenser (identifier, localiser et décrire) les espaces naturels ou semi-naturels terrestres ou aquatiques remarquables en Wallonie.

Le territoire communal est concerné par 9 sites repris à l'inventaire des sites de grand intérêt biologique. Ensemble, ils représentent 260,6 ha, soit 2,1% du territoire communal.

Les sites de grand intérêt biologique correspondent pour une grande partie aux sites Natura 2000, aux réserves domaniales, ou aux zones humides d'intérêt biologique, avec cependant plusieurs sites supplémentaires.

Les arbres et haies remarquables

La liste des arbres et haies remarquables de Wallonie est parue au Moniteur belge du 07 juillet 1995. En fonction de l'article 84, 11 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, l'abattage ou la modification de la silhouette des arbres et haies repris sur cette liste devront faire l'objet d'une demande de permis d'urbanisme.

On recense sur le territoire **198 arbres** sur **56 sites** répartis sur toute la commune. 54% des essences représentées sont des tilleuls, les autres se partageant entre des marronniers, des érables, des saules, des hêtres, des platanes, des cèdres, des sequoias, des chênes, des frênes, des charmes, des peupliers, des sapins, des châtaigniers, des pruneliers, et des noyers. Du point de vue des **haies ou alignements d'arbres**, 5 sites sont identifiés.

Enfin, il n'existe qu'un site dit d'arbres et haies remarquables sur le territoire de Walcourt. Il se situe au Nord de la ville de Walcourt et englobe les 7 arbres remarquables de la rue du Jardinnet.

Associations actives en matière d'environnement

- *Régionale Natagora « Entre-Sambre-et-Meuse »*
- *Cercle des naturalistes de Belgique : « La Noctule »*
- *Groupe environnement de l'Eau d'Heure*
- *Cercle horticole « Le Magnolia »*

La sensibilisation et les actions menées en faveur de l'environnement

- *Les opérations « Bords de route – Fauchage tardif »*
- *« Combles et Clochers »*
- *Plan « MAYA »*
- *Semaine de l'Arbre*
- *Le PCDN*

Le plan communal de développement de la nature, document d'orientation permettant de préserver et d'améliorer le patrimoine naturel, a été approuvé en 2008.

Le PCDN poursuit l'objectif du maintien et du développement de la diversité naturelle, en tenant compte du développement socio-économique du territoire et de la concertation avec tous les acteurs et partenaires impliqués, y compris la participation citoyenne.

Pour concrétiser ces options, 13 fiches ont été développées. Elles concernent la création de nichoirs, la réalisation de pré fleuri et de mares, la distribution d'arbres et de semences dans le cadre de la semaine de la Nature, etc.

➤ *L'opération Cap 'Hirondelles*

➤ *Contrat de rivière Sambre et affluents*

Un contrat de rivière est défini comme « *un protocole d'accord entre l'ensemble des acteurs publics et privés sur des objectifs visant à concilier les multiples fonctions et usages des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau du bassin* »³.

Le Contrat de rivière Sambre et affluents regroupe 32 communes. A Walcourt, il a par exemple permis la mise en place du GAL Entre Sambre et Meuse, qui favorise des fermes plus respectueuses de l'environnement et qui sensibilise par la découverte et la valorisation de cours d'eau.

➤ *Guichet de l'énergie « Dinant – Philippeville »*

➤ *Sensibilisation :*

De nombreuses actions de sensibilisation sont menées par Natagora (Entre-Sambre-et-Meuse).

1.2 Bâti, patrimoine, espaces publics et urbanisme

Généralités

On dénombre 16 noyaux bâtis sur le territoire. Trois d'entre eux sont implantés autour de l'Eau d'Heure (Walcourt, Pry, et Berzée). Deux autres sont implantés autour de l'Yves (Vogenée et Yves-Gomezée). Seulement quatre sont localisées dans la moitié Ouest du territoire (à l'Ouest de l'Eau d'Heure - Rognée, Fontenelle, Castillon, et Clermont). Deux noyaux se situent en bordure de la Thyria (Gourdinne et Thy-le-Château). Les 4 noyaux situés à l'Est du territoire se situent autour de la N5 (Tarcienne, Somzée, Laneffe, et Fraire). En ce qui concerne Laneffe et Somzée, les deux villages voient leurs tissus bâtis se confondre. Enfin, le noyau villageois de Chastrès se situe entre la N5 et l'Eau d'Heure.

Patrimoine architectural, archéologique et monumental

Monuments et sites classés

L'entité de Walcourt compte 10 bâtiments ou biens classés au titre de Monument. Ces monuments classés sont repris ci-dessous par ancienne commune.

Dans ces monuments, la basilique Notre-Dame à Walcourt est classée comme monument classé exceptionnel.

L'entité compte également un site classé : L'ensemble formé par la chapelle Notre-Dame de l'Assomption et ses abords au hameau de Fairoul (à Fraire)

³ Code de l'Eau, Chapitre III, art. 32.

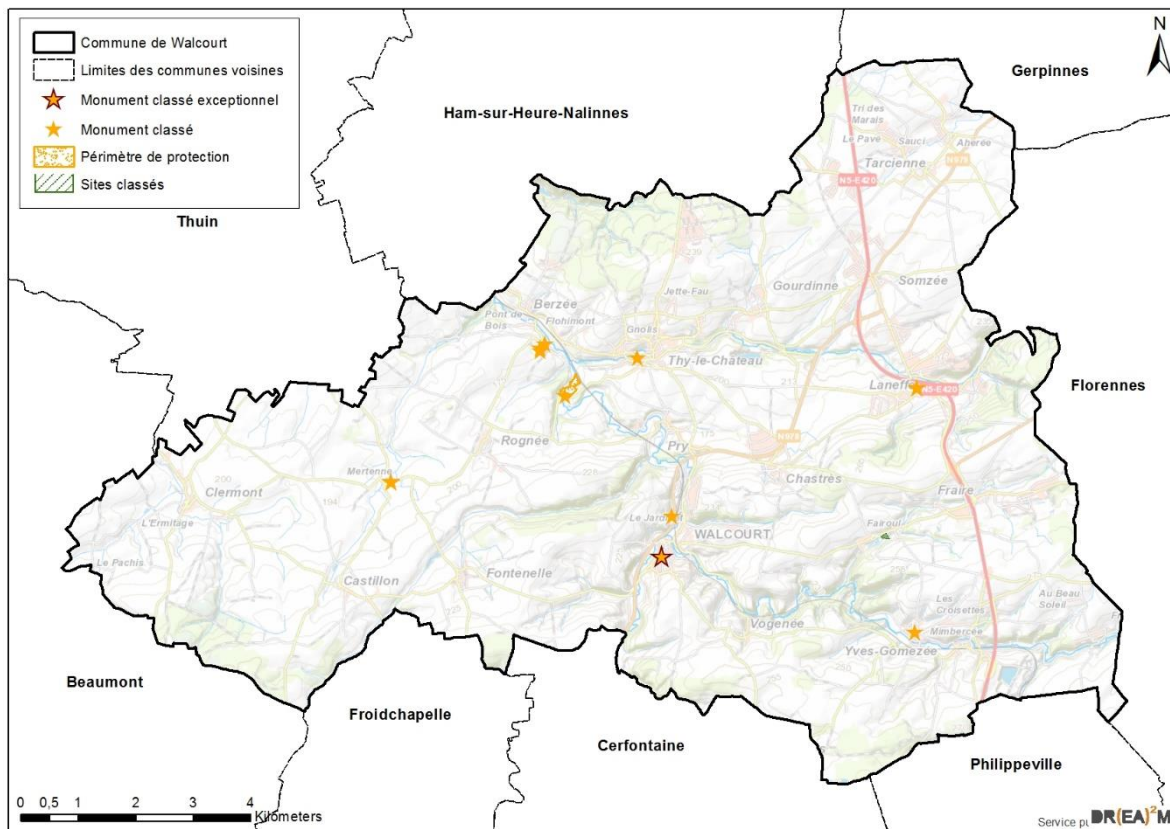


Figure 12 : Localisation des monuments et sites classés
(Source: SPW-DGO4, IGN – Carto: DR(EA)²M)

	Intitulé	Arrêté
Walcourt	Basilique Notre-Dame, ancienne collégiale Saint-Materne	13/08/1941
	La porte d'entrée de l'ancienne abbaye du Jardinnet	20/10/1947
Castillon	Chapelle Saint-Feuillen de Mertenne (y compris la sacristie) et les murs du cimetière et l'ensemble formé par cette chapelle et ses abords	21/06/1982
Yves-Gomezée	L'église Saint-Remi (trois premières travées des nefs, transept et chœur)	20/05/1950
Laneffe	L'église Saint-Lambert et le mur de clôture de l'ancien cimetière qui l'entoure	03/08/1956
Thy-le-Château	Tour de l'église Saints-Pierre-et-Paul	30/01/1948
	Ancien moulin de Thy-le-Château (façades, toitures et la machinerie interne) et son bief et établissement d'une zone de protection (de 5,34 ha)	12/07/1994
Berzée	L'église Sainte-Marguerite	20/10/1947
	Château-ferme de Trazegnies, à Berzée, rue Bout-de-la-Haut, n°s 2-4	04/10/1974
	Château-ferme de Trazegnies, à Berzée, rue Bout-de-la-Haut, n°s 2-4	04/10/1974

Espaces publics

L'espace public de Walcourt est constitué principalement de voiries et de places publiques. A cet égard, ce sont les places de Walcourt, Yves-Gomezée, Rognée, et Clermont qui sont les plus vastes. La Grand Place de Walcourt est revêtue de pavés et possède une fontaine.

En règle générale, presque tous les villages disposent au moins d'un espace public sous forme de place (verdurisée ou macadamisée), même de petite dimension. La grande majorité de ces places ont un rôle de parking, et sont donc accessibles aux voitures. Elles se situent presque toujours à proximité immédiate de l'église du village. Toutefois, dans le village de Pry, aucune place n'est existante.

Sept plaines de jeux sont réparties au sein du territoire. Elles se situent à Rognée, Thy-le-Château, Tarcienne, Castillon, Fraire, Laneffe, et Somzée.

Outils de gestion du territoire

Plan de Secteur

La commune de Walcourt est entièrement reprise dans le plan de secteur de Philippeville - Couvin.

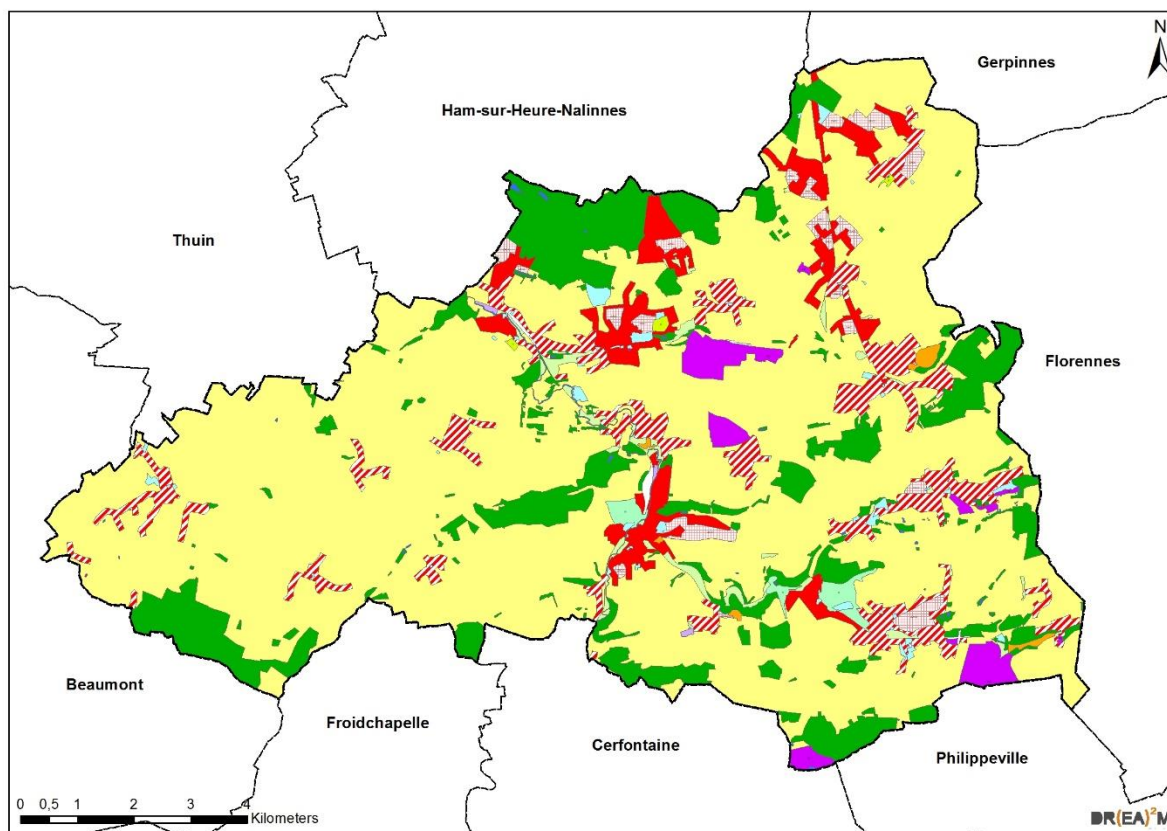


Figure 13 : Plan de secteur – Walcourt (Source : SPW-DGO4 – Carto : DR(EA)²M)

La surface de la commune inscrite en zone non urbanisable représente 86 % du territoire (environ 10.682 ha).

Le plan de secteur consacre plus de la moitié du territoire à la zone agricole (zone jaune). Celle-ci couvre près de 70 % de la surface de la commune et s'étend sur une majorité du territoire.

La zone forestière (zone verte) représente 16,3 % zones non urbanisables, soit 14,1 % du territoire entier. Avec seulement 0,6 % du territoire en zone naturelle (zone vert clair) (0,7 % des zones non urbanisables), les zones naturelles sont peu représentées. Elles sont surtout représentées par trois vastes ensembles : l'un à l'ouest de la ville de Walcourt, et les deux autres entre les villages de Yves-Gomezée et Vogenée.

Les zones urbanisables couvrent 11,95 % du territoire de Walcourt.

Les Zones d'Activités Economiques Mixtes⁴ et Zones d'activités Economiques Industrielles⁵ (zones mauves) de l'entité représentent 3,25 % des zones urbanisables (0,35 % du territoire) à elles deux. Elles sont respectivement au nombre de 6 et de 3. On les retrouve dans la ville de Walcourt, dans les villages de Berzée, Vogenée, Yves-Gomezée, Fraire, et, pour la plus importante (29 ha), dans le village de Chastrès.

⁴ ZAEM

⁵ ZAEI

Les zones d'aménagement communal concerté représentent 1,6 % du territoire (soit 191,8 ha). Dans ces 20 ZACC du territoire, très peu d'habitations ont été construites, ce qui implique donc un potentiel de développement conséquent de 192 ha dans la commune. La plus vaste se trouve notamment à l'Est de la ville de Walcourt, et représente un potentiel de 29,6 ha.

Les périmètres et les infrastructures :

Cinq sites sont concernés par un périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique : il s'agit du centre de Walcourt et centre des villages de Pry et de Rognée, ainsi que de deux petites zones dans les villages de Laneffe et de Thy-le-Château.

Au niveau des infrastructures de communication et des réseaux de transport de fluides et d'énergie, le plan renseigne la ligne ferroviaire existante traversant le territoire depuis Philippeville vers Ham-sur-Heure-Nalinnes, mais également les anciennes lignes depuis Florennes, celle arrivant à Fraire, et celle traversant Thy-le-Château (aujourd'hui partiellement en RAVeL). Il inscrit également des périmètres de réservation pour le tracé de routes de liaison, l'une d'entre elles étant toujours en projet, à l'Est du village de Somzée, pour le N978.

Deux axes de lignes à haute tension parcourent le territoire, un du Sud au Nord, et l'autre d'Est en Ouest. Un axe de canalisation traverse le territoire, du Nord au Sud-Est.

Guide Régional d'Urbanisme (GRU)

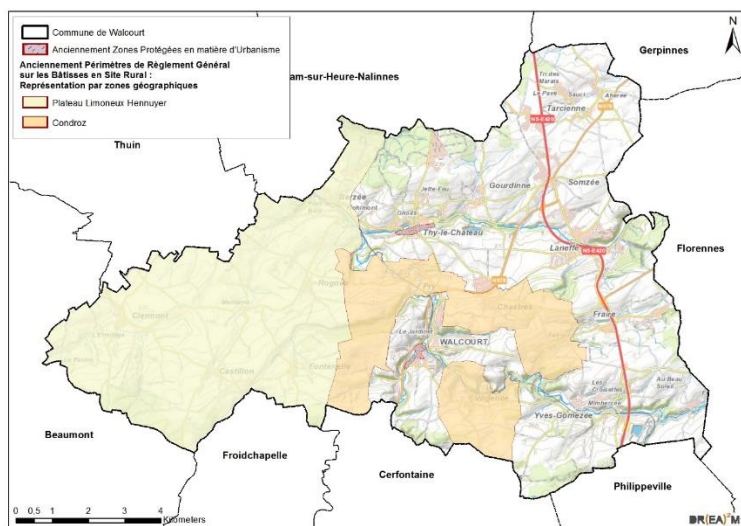


Figure 14 : GRU – Walcourt (Source : SPW-DGO4, IGN – Carto : DR(EA)²M)

Le centre de la ville de Walcourt et du village de Thy-le-Château sont concernés par un GRU en tant que zones protégées en matière d'urbanisme.

Plus de la moitié du territoire de la commune est également concerné par un GRU comme périmètre de règlement général sur les bâtisses en Site rural. Les règles urbanistiques particulières et caractéristiques de la zones agro-géographique du plateau Limoneux Hennuyer (zone jaune) sont d'application pour la partie ouest de la commune, et celles de la zone agro-géographique du Condroz (zone orange) sont d'application pour la partie plus au Sud de la commune, autour de (mais n'incluant pas) la ville de Walcourt.

Schéma d'Orientation Local (SOL)

Le territoire compte actuellement 8 Schémas d'Orientation Local approuvés. Ils sont décrits ci-dessous :

Dénomination	Arrêté	Superficie	Localisation
Carrière Fourdin	25/11/1987	114,12 ha	A cheval entre la commune de Walcourt et de Philippeville
Bois des restins	23/05/1975	113,81 ha	Ouest du village de Yves-Gomezée
Le Cheslé	9/01/2012	39,27 ha	Est du village de Vogenée
Les Couturelles (rue de Namur)	27/02/1989	7,92 ha	Thy-le-Château
Les Horizons de Charles II (1ère partie)	19/01/1978	21,17 ha	Au Nord de Gourdinne
Partie du bois de Baconval	21/10/1970	1,46 ha	Au Nord de Gourdinne
Le Marais (ou Try Marais)	27/02/1989	8,85 ha	Tarcienne
Les Tilleuls	27/04/1978	6,7 ha	Somzée

Site à réaménager

Le site à réaménager est « *un bien immobilier ou un ensemble de biens immobiliers qui a été ou qui était destiné à accueillir une activité autre que le logement et dont le maintien dans son état actuel est contraire au bon aménagement des lieux ou constitue une déstructuration du tissu urbanisé* ».

Réaménager un site consiste à « *y réaliser des actes et travaux de réhabilitation, de rénovation, d'assainissement du terrain (...)*⁶ ».

Quatre sites à réaménager ont été répertoriés dans l'entité de Walcourt :

✓ Le site des ateliers SNCB, au Nord de la ville de Walcourt, en arrêté de rénovation (du 31/08/1998), sur une superficie de 1,71 ha.

✓ Le site des produits pour l'agriculture Brichart, dans le centre de la ville de Walcourt, en SAR définitif du 03/07/2009, sur une superficie 1,16 ha. Un nouveau quartier y sera construit, il comprendra une crèche et des logements publics pour le CPAS de Walcourt

✓ Le site des entrepôt alimentaire Dorvillers, dans le centre de la ville de Walcourt, en SAR définitif du 26/03/2007, sur une superficie de 0,14 ha.

✓ Le site de la Fonderie Remy, à l'Est du village de Yves-Gomezée, en arrêté de rénovation (du 24/06/1997), sur une superficie de 0,61 ha.

1.3 Politique énergétique et environnementale

Réseaux techniques

Gaz naturel

Le réseau de distribution de gaz est géré par ORES.

Réseau de téléphonie fixe et télédistribution

Le réseau de téléphonie et de télédistribution est géré par Proximus.

Réseau de télécommunication mobile

Telenet-Base, Orange Belgium et Proximus, les trois principaux opérateurs de téléphonie mobile, possèdent 10 antennes relais pour la couverture GSM.

Chaque opérateur possède un nombre semblable d'antennes, 5 pour Telenet, 5 pour Orange, et 4 pour Proximus. Cependant, on observe une grande différence entre la partie Est et Ouest du territoire, les villages se situant plus à l'Ouest ne possédant aucune antenne relais.

L'accès à Internet

A l'instar de nombreuses communes rurales, la qualité de l'accès aux services Internet est améliorable sur l'entité. Les cartes ci-dessous montrent en effet que pour l'accès à internet via ligne fixe, pour une vitesse de l'ordre de 100 Mbps, bien que l'est de la commune soit bien desservi, l'ouest l'est beaucoup moins. Dans le cas de l'accès à internet par le réseau mobile de 4G, on peut constater qu'un clivage existe là aussi entre l'est et l'ouest du territoire.

⁶ CoDT, art. D.V.1

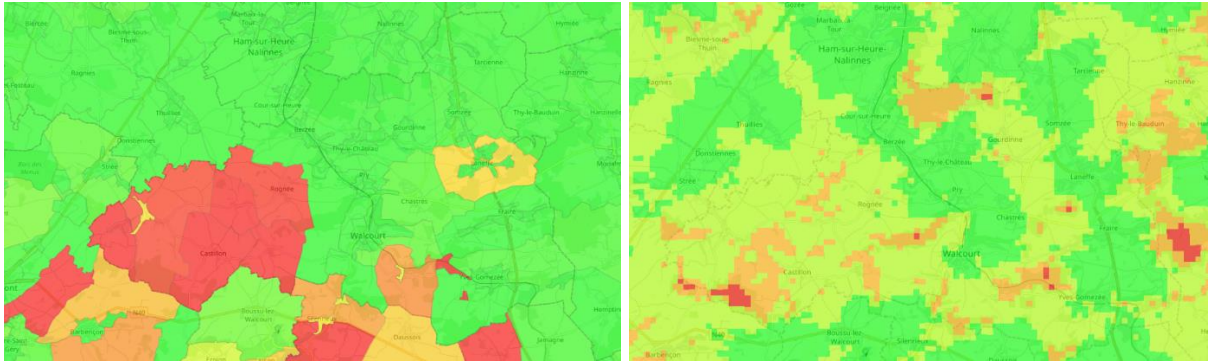


Figure 15 : Carte de la couverture internet par ligne fixe (100 Mbps) à gauche et de la couverture 4G à droite (Source : IBPT)

Qualité de l'air

Dans l'ensemble, la qualité de l'air à l'échelle du territoire de la commune est légèrement moins bonne que la moyenne wallonne. Cette qualité s'est dégradée au cours des dernières années. Par rapport aux communes voisines, la qualité de l'air est en règle générale plus faible vers le Nord et l'Ouest (Thuin, Ham-sur-Heure-Nalinnes, et Gerpinnes), dû à la proximité de Charleroi et Mons. Les communes au Sud et à l'Est (Florennes, Philippeville, Cerfontaine, et Froidchapelle) possèdent par contre une qualité de l'air supérieure.

Aucune activité humaine génératrice de rejets néfastes à la qualité de l'air n'est implantée sur le territoire communal.

Les énergies renouvelables

Energie solaire

Bien qu'il n'y ait pas de programme communal pour développer l'énergie solaire sur la commune, plusieurs maisons sont dotées de panneaux solaires.

Energie éolienne

Actuellement, un parc éolien existe sur le territoire de Walcourt, dans le village de Tarcienne. Celui-ci a été mis en service en décembre 2005 et comprend 6 éoliennes pour une production de 24.000.000 MWH par an. Un projet d'agrandissement de ce parc est actuellement en cours, pour l'ajout de 4 éoliennes réparties sur les communes de Walcourt, Gerpinnes et Florennes.

Deux autres parcs éoliens se situent à proximité du territoire de Walcourt. Le premier, très proche, sur les communes de Froidchapelle et de Beaumont. Et le deuxième, un peu plus éloigné, sur les communes de Cerfontaine et Philippeville.

Subventions UREBA

Les subventions « Rénovation énergétique des bâtiments » (UREBA) sont destinées à « *soutenir certains organismes qui veulent réduire la consommation énergétique de leurs bâtiments* ». Les organismes éligibles au programme de subventions sont les organismes publics et les organismes non commerciaux (écoles, hôpitaux, piscines, autres organismes rencontrant certaines conditions). Le montant des subventions s'élève à 30 % des coûts éligibles (35 % si la politique de gestion énergétique du demandeur est appliquée depuis au moins deux ans), pour autant que ces coûts soient de minimum 2.500 €.

Pollec 3

Pollec 3 est la 3^{ème} campagne Pollec qui a pour objectif de « *soutenir les communes et structures supra-communales à élaborer un Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat dans le cadre de la Convention des Maires* »⁷. La Convention des Maires est « *le*

⁷ Source : SPW-DGO4, site internet, consultation en ligne le 31/07/2017

principal mouvement européen associant les autorités locales et régionales dans un engagement volontaire pour réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre (GES) de leur territoire à l'horizon 2030 ». Cette campagne Pollec est soutenue depuis 2012 par la Wallonie. Elle est coordonnée par l'asbl « APERe » et appuyée par l'AWAC (Agence wallonne de l'Air et du Climat) et l'UVCW (Union des Villes et Communes de Wallonie).

La commune de Walcourt a adhéré au programme en juin 2018 et s'est ainsi engagée à mettre au point un plan d'action d'énergie durable pour réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire à l'horizon 2030.

Eaux usées

La quasi-totalité des noyaux villageois sont concernés par des régimes d'assainissement collectif ; seuls Castillon, Fontenelle, et Vogenée n'en bénéficient pas et sont en régime d'assainissement transitoire. Trois STEP (station d'épuration) sont présentes sur le territoire : Gourdinne, Somzée-Lanefte et Walcourt. 7 autres STEP sont prévues sur le territoire.

Un grand nombre de collecteurs devront être aménagés pour permettre l'acheminement des eaux usées vers ces nouvelles STEP.

Un très grand nombre de zones sont concernées par le régime d'assainissement autonome (une vingtaine). Elles se répartissent un peu partout sur le territoire, notamment dans le Hameau de Mertenne.

Gestion des déchets

Déchets ménagers

La commune de Walcourt est passée au sac payant en 2000, et la production de déchet par an et par habitant est restée assez stable depuis.

En 2017, la moyenne de la production de déchet était de 145,1 kg par habitant et par an pour la Wallonie, et de 119,6 kg pour les communes limitrophes à Walcourt. La commune de Walcourt a quant à elle produit 135,6 kg de déchet par habitant en 2017.

En regardant plus en détail les types de déchet produits à Walcourt, on peut constater que chaque habitant produit en moyenne, par année, 135 kg d'ordures ménagères (collectée avec des sacs payants), 9 kg de déchets organiques (collectés dans des sacs bio), 18 kg de PMC, 36 kg de papiers et cartons, et 30 kg de verre.

Récolte et traitement des déchets

Le ramassage des déchets ménagers et organique est assuré par le BEP Environnement. Le parc à conteneurs de la commune se situe au Nord de la ville de Walcourt, Route des Barrages. Le parc est géré par BEP Environnement. Le verre est récupéré au moyen de « bulles » (blanches pour le verre transparent et vertes pour le verre coloré), réparties sur une vingtaine de sites au sein de l'entité. 21 sites sont prévus ainsi que le parc à conteneurs, où il est également possible de se débarrasser du verre. Le seul village ne possédant pas de bulle à verre est Castillon.

Des conteneurs à textile existent dans tous les villages sauf Castillon, Fontenelle, Rognée, Pry et Vogenée. Généralement, ils sont situés à proximité de bulles à verre.

Il existe un service « Réparons ensemble » dans la commune de Walcourt. Celui-ci a été développé à l'initiative du CCCAW (Conseil Consultatif Communal des Aînés de Walcourt) et a été ouvert le 12 septembre 2018. Il permet de lutter contre l'obsolescence programmée et réparer un matériel qui aurait été normalement destiné à une déchèterie, et donc de donner une seconde vie aux objets.

Analyse Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces

Les données corroborées ou apportées par les citoyens et les personnes ressources sont identifiées par le symbole ☉.

La nature

Atouts = qualités actuelles	Faiblesses = éléments négatifs existants
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombreuses ressources naturelles (sol calcaire, sites karstiques, sources, captages, ...); ✓ Qualité du maillage écologique et grande variété des habitats; ✓ Qualité de la biodiversité; ✓ ☉ <i>Plusieurs zones d'intérêt biologique;</i> ✓ ☉ <i>Présence d'étangs et de ruisseaux (ex : la Thyria à Thy-le-Château, l'Eau d'Heure à Pry);</i> ✓ ☉ <i>Présence de massifs forestiers (Thy-le-Château);</i> ✓ ☉ <i>Belle région avec nature à proximité immédiate;</i> ✓ ☉ <i>Commune rurale (tranquillité, proximité de la campagne, cadre de vie verdoyant);</i> ✓ 50% du territoire en périmètre d'intérêt paysager et 31 points de vue remarquables; ✓ ☉ <i>Beauté des paysages;</i> ✓ Grande part de zone non urbanisée; ✓ La majorité des superficies boisées le sont en tant que feuillus; ✓ Présence de Natagora; ✓ Démarches en faveur de la nature (fauchage tardif, PCDN, ...); ✓ Inclus dans le Contrat de Rivière Sambre et affluents; ✓ Relief très marqué par endroit (diversité des écosystèmes); ✓ ☉ <i>Projet de construction d'un nombre de stations d'épuration suffisant pour compenser les manquements actuels.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Peu de sites naturels protégés; ✓ ☉ <i>Destruction d'habitats propices à la biodiversité dont les haies;</i> ✓ ☉ <i>Manque de considération de la vie sauvage;</i> ✓ ☉ <i>Forte pression sur l'environnement;</i> ✓ ☉ <i>Peu d'attention apportée à l'écologie;</i> ✓ Barrière écologique de la N5; ✓ ☉ <i>Présence de la renouée du Japon à Fraire;</i> ✓ Surfaces boisées en deçà de la moyenne locale et wallonne et diminution de celles-ci au cours du temps; ✓ Diminution de la proportion des terres agricoles; ✓ Les grandes étendues de cultures ouvertes sont un frein à la biodiversité; ✓ ☉ <i>Rivières polluées et non assainies (notamment à Castillon et à Thy-le-Château);</i> ✓ ☉ <i>Ruisseaux non entretenus;</i> ✓ ☉ <i>Etangs et ruisseaux non mis en valeur (notamment à Somzée);</i> ✓ Dégradation de la qualité de l'air au cours des dernières années; ✓ ☉ <i>Manque de verdurisation des espaces publics;</i> ✓ ☉ <i>Déchets le long des routes (N5, cimetières, bulles à verre);</i> ✓ ☉ <i>Dépôts clandestins;</i> ✓ ☉ <i>Vie en danger (agriculture intensive, élevages intensifs, pollution de l'air, des sols, et des nappes phréatiques);</i> ✓ ☉ <i>Moins de la moitié des habitants sont couverts par une station d'épuration;</i> ✓ Grand nombre de zones concernées par le régime d'assainissement autonome
Opportunités = éléments externes positifs pouvant impacter le futur	Menaces = éléments externes négatifs pouvant impacter le futur
<ul style="list-style-type: none"> • Etat de l'environnement wallon plutôt défavorable (qualité des sols, de l'eau, de la biodiversité en baisse et amélioration de la qualité de l'air); 	

- Augmentation des pratiques éco-responsables (usages des pesticides, recyclage, ...) ;
- Nouvelles tendances (zéro-déchets, bio-local, matériaux nobles, ...) ;
- Augmentation de la pression mondiale sur les ressources ;
- Réchauffement climatique.
- Augmentation de la demande pour un cadre « Nature »

L'urbanisme

Atouts = qualités actuelles	Faiblesses = éléments négatifs existants
<ul style="list-style-type: none"> ✓ De nombreux espaces publics, dont certains récemment réaménagés ; ✓ Nombreux outils de gestion territoriale (SOL, GRU, SAR, ...) ; ✓ Présence de zones protégées d'un point de vue urbanistique (GRU, périmètre d'intérêt communautaire) ; ✓ Potentiel de développement via les 20 ZACC non mises en œuvre ; ✓ Mise en place du SAR « Brichart » : Création de logements publics et d'une crèche ; ✓ Plus de 500 hectares encore libres en zone d'habitat ; ✓ ☺ <i>Beaux villages et bon cadre de vie (ruralité) ;</i> ✓ ☺ <i>Présence du château à Thy-le-Château, et noms des rues revus ;</i> ✓ ☺ <i>Embellissement de la commune (ex : Place de Walcourt, Place de Fraire, Place de Clermont, centre de Yves-Gomezée, rénovation du village de Chastrès).</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Absence de CCATM ; Absence de ☺SDC, GCU et RCU ; ☺ <i>Manque de protection urbanistique ;</i> ✓ Non réaménagement de certains espaces publics ; ✓ ☺ <i>Prescriptions urbanistiques différentes dans chaque quartier, datant des années 70, et difficiles à respecter ;</i> ✓ ☺ <i>Tendance à la dénaturation de l'architecture traditionnelle des nouvelles constructions (matériaux, implantation, intégration, manque d'uniformité) ;</i> ✓ ☺ <i>Nouvelles constructions sans retrait (manque de sécurité et d'intégration au bâti préexistant)</i> ✓ ☺ <i>Le bois (matériau rural) est interdit ;</i> ✓ ☺ <i>Dégradation de certains bâtiments.</i> ✓ Début de conurbation entre Laneffe et Somzée ; ✓ ☺ <i>Urbanisation importante de la commune et création de nouveaux quartiers résidentiels ;</i> ✓ ☺ <i>Risque d'inondations/coulées de boue dans certaines zones bâties ;</i> ✓ ☺ <i>Difficultés liées au cadastre dans la gestion quotidienne ;</i> ✓ ☺ <i>De nombreux espaces publics accessibles aux voitures et servant de parking ;</i> ✓ ☺ <i>Peu d'espaces verts sur la place de Gourdinne ;</i> ✓ ☺ <i>Mauvais revêtement de la place de Clermont ;</i>
Opportunités = éléments externes positifs pouvant impacter le futur	Menaces = éléments externes négatifs pouvant impacter le futur
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Croissance démographique → Risque de perte de contrôle de l'urbanisation ; ✓ Potentialités liées aux PCDR des communes limitrophes (projets trans-communaux) ; ✓ Nouveau CoDT (ZEC, Habitat vert, valeur indicative des plans, ...). 	

L'énergie

Atouts = qualités actuelles	Faiblesses = éléments négatifs existants
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Potentiel en matière de développement de l'éolien ; ✓ Parc éolien sur le territoire communal. ✓ Potentiel hydroélectrique (23 anciens moulins) ; ✓ Potentiel biomasse important ; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ ☺ <i>Présence d'éoliennes.</i> ✓ Bâti ancien (peu adapté, énergivore) ;
Opportunités = éléments externes positifs pouvant impacter le futur	Menaces = éléments externes négatifs pouvant impacter le futur
<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation probable de la facture énergétique ; • Risque de rupture électrique en hiver ; • Réchauffement climatique ; • Développement de multiples projets d'énergies renouvelables citoyens ou pas partout dans le monde (éolien, hydroélectrique, biomasse, solaire, etc.) ; • Rôle déterminant de l'isolation avec possibilité de matériaux locaux (paille, chanvre, ...) ; • Développement des bornes électriques/à hydrogène ; • Développement des groupes d'achat d'énergie. 	

La gouvernance

Atouts = qualités actuelles	Faiblesses = éléments négatifs existants
<ul style="list-style-type: none"> ✓ ☺ <i>Plusieurs commissions consultatives (CLDR, Conseil des enfants, des jeunes, des aînés) ;</i> ✓ Site internet de la Ville (facilité en matière de communication) ; ✓ ☺ <i>Elus accessibles et à l'écoute, bonne communication entre commune et citoyens ;</i> ✓ Production de déchets ménagers inférieure à la moyenne wallonne ; ✓ ☺ <i>Présence d'un parc à conteneur, de bulles à verre, et de bulles à vêtements ;</i> ✓ ☺ <i>Entretien régulier des abords des bulles à verre et des cimetières ;</i> ✓ ☺ <i>Distribution de sacs pour les déjections canines à Somzée ;</i> ✓ ☺ <i>Propreté des villages.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ ☺ <i>Faible nombre d'électeurs ;</i> ✓ ☺ <i>Manque de répression ;</i> ✓ ☺ <i>Manque de vision politique et manque de communication ;</i> ✓ Taux de couverture du coût-vérité des déchets supérieurs aux recommandations (le contribuable paie un peu trop cher) ; ✓ Castillon ne possède pas de bulles à verre ; ✓ ☺ <i>Bulles à verre sales et lointaines (mauvaise localisation) ;</i> ✓ ☺ <i>Propreté dans le village de Chastrès ;</i>
Opportunités = éléments externes positifs pouvant impacter le futur	Menaces = éléments externes négatifs pouvant impacter le futur
<ul style="list-style-type: none"> • Secteur privé de plus en plus actif ; • Risque de repli identitaire qui s'accroît ; • Nouvelle dynamique coopérative ; 	

- Regain de la dynamique des communs et nouvel équilibre public/privé/commun.

Le tourisme et le patrimoine

Atouts = qualités actuelles	Faiblesses = éléments négatifs existants
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Patrimoine classé important (10 bâtiments classés dont la basilique de Walcourt, classée exceptionnelle) ; ✓ 406 bâtiments à l'inventaire du patrimoine monumental ; ✓ ☉ Aménagement autour du cimetière de Tarcienne ; ✓ ☉ Chasse de 400 ans à Thy-le-Château. ✓ ☉ Proximité des Lacs de l'Eau d'Heure ; ✓ ☉ Présence d'un folklore important, dont les Marches de l'ESEM, dont une partie est classée Patrimoine culturel et immatériel de l'humanité (Laneffe, Tarcienne, Thy-le-Château, et Walcourt) ; ✓ Evolution importante du nombre de nuitées sur le territoire ; ✓ Présence de nombreuses entreprises actives dans le secteur de l'Horeca ; ✓ Nombreux producteurs et artisans locaux ; ✓ ☉ Sentiers de balades avec signalisation et RAVeL ; ☉ Entretien des sentiers de promenade ; ✓ ☉ Patrimoine naturel, folklorique, et bâti (notamment des églises) ; ✓ ☉ Carnaval à Thy-le-Château ; ✓ ☉ Cérémonies patriotiques ; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ ☉ Sentiers non continus ou non entretenus (ce qui entraîne leur disparition) ; ✓ ☉ Manque de bancs publics (notamment pour admirer le paysage) ; ✓ ☉ Détérioration du patrimoine ; ✓ ☉ Manque de mise en valeur du village de Gourdinne et de son histoire (panneaux explicatifs) ; ✓ ☉ Peu d'activités touristiques, même en été ; ✓ ☉ Abandon d'anciens sites (ex : les 7 ponts à Yves-Gomezée).
Opportunités = éléments externes positifs pouvant impacter le futur	Menaces = éléments externes négatifs pouvant impacter le futur
<ul style="list-style-type: none"> • Forte dépendance du secteur aux subsides ; • Augmentation de l'exigence des utilisateurs (services différenciés, offre HORECA de qualité, « expérience » recherchée, ...) ; • Nécessité d'une complémentarité avec d'autres activités (événements, HORECA, ...) ; • Concurrence des pôles voisins (Lacs de l'Eau d'Heure, Chimay, ...). • Localisation de Walcourt, à proximité de communes très dynamiques sur le plan touristique (Froidchapelle, Chimay, Dinant) ; • Charleroi Métropole ; 	

Dans l'analyse présentée dans ces pages, n'ont été repris que les éléments indispensables à une réflexion thématique de **l'environnement, l'aménagement du territoire et les patrimoines**.

Néanmoins, d'**autres éléments** pourraient également s'avérer intéressants dans le cadre de cette Opération comme : la mobilité, le vivre-ensemble, l'agriculture, l'économie,...

Ces éléments ont déjà été présentés et débattus dans le cadre de **précédents Groupes de Travail**. L'ensemble des réflexions issues de ces groupes de travail seront discutés et approfondis par la **Commission Locale de Développement Rural**.

Pour plus d'information :

Monsieur Xavier Pauly



x.pauly@frw.be



Fondation Rurale de Wallonie

M. X. Pauly

66, rue de France—5600 Philippeville



071/66.01.90



www.pcdr-walcourt.info